

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de Février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur HUBY Jacques – Maire.

Etaient présents : Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne - M. DEBONNE Éric : Adjoints.

Mme BATTE Emilie – Mme FOUCART Alicia – Mme GAILLON Aurore – Mme L'HERMITTE Laurence – Mme TILLIER Christine – M. DUPRAY Claude – M. GARNIER Hervé – M. HOUDEVILLE Daniel – M. LALMANT Hervé formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. LEDRAIT Didier ayant donné procuration à Mme LECAUDE Fabienne  
M. HOUISSE Bastien

Madame BATTE Emilie a été désignée secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 25 Janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 1 délibération à l'ordre du jour :

- Harmonisation du temps de travail du personnel communal

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### **Mise en place d'un système de vidéo protection – demandes de subventions**

Lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de demander des devis pour l'installation d'un système de vidéo protection afin de prévenir des actes de malveillance et des futures dégradations sur les bâtiments communaux et en périphérie.

L'installation d'un tel dispositif pourrait être un outil de dissuasion par la présence de caméras et de plus permettrait de contrôler les accès aux écoles.

Monsieur le Maire présente les devis proposés par 3 sociétés. Après comparaison des différents devis le Conseil Municipal :

\* opte pour l'acquisition du matériel,

\* décide de confier à l'entreprise A.D.S. Sécurité les travaux d'installation d'un système de vidéo protection sur les bâtiments de la Mairie – des ateliers communaux et de la salle d'animation.

\* charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Département et de la Préfecture dans le cadre de la D.E.T.R.

## **Agrandissement - Rénovation – Mise aux normes de la Salle des Fêtes demandes de subventions**

Le Conseil Municipal ayant décidé les travaux d'agrandissement, rénovation et mise aux normes de la Salle des Fêtes, Monsieur le Maire présente le devis chiffré établi par Atelier 970 – architecte à Yvetot qui s'élève à la somme de 529.145.32 € H.T. et 634.974.39 € T.T.C.

Le Conseil Municipal :

- décide la réalisation des travaux d'agrandissement, de rénovation et mise aux normes de la Salle des Fêtes.
- charge Monsieur le Maire de lancer l'appel d'offres pour lesdits travaux,
- charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Département et de la Préfecture dans le cadre de la D.E.T.R.

## **Personnel communal : Temps de travail – application des 1607 h**

Le Conseil Municipal a délibéré sur le temps de travail des agents. Ce projet de délibération doit être transmis au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour approbation par le Comité Technique avant délibération définitive lors d'une prochaine séance.

### **1 - Sur la fin du régime dérogatoire du temps de travail**

Définir, les règles relatives au temps de travail de leurs agents et ainsi garantir l'effectivité des 1607h.

Par conséquent, la durée annuelle de travail des agents est bien conforme aux 1607 h, dès lors qu'ils sont à temps complet. Les 1607 h annuelles sont bien évidemment proratisées pour les agents à temps non complet et à temps partiel.

### **2 - Sur la durée annuelle des congés annuels et les autorisations spéciales d'absence**

Pour une année de service accompli entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre, la durée des congés annuels est ainsi égale à cinq fois leurs obligations hebdomadaires de service.

Les autorisations spéciales d'absence à l'occasion de certains événements familiaux n'entrent pas en compte dans le calcul des congés annuels.

### **3 - Sur la journée de solidarité**

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal que la journée de solidarité est aujourd'hui effectuée par les agents de la manière suivante :

- La répartition du nombre d'heures dues sur plusieurs journées ou réalisé par les agents tout au long de l'année civile

## Informations et questions diverses

\* Monsieur LALMANT Hervé propose, afin de faire des économies, d'éteindre l'éclairage public la nuit. Après discussion et vote il est décidé le maintien de l'éclairage public toute la nuit.

\* Travaux en cours et à prévoir :

- réfection du bureau de l'étage les travaux prévus initialement vont être plus importants car il y a eu des infiltrations d'eau et le mur côté sud-ouest ainsi d'une partie du plafond doivent être refaits.

- remplacement de la chaudière de la bibliothèque

- acquisition d'une tondeuse.

\* Composition du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 Avril 2022.

Séance levée à 20 heures 30.